

L’an deux mille vingt et un, le 16 MARS, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sylvain FERNANDEZ, Président.

I-CONSEILLERS PRESENTS ET QUORUM

Afférents au Conseil de la Communauté :	50
En exercice :	50
Présents :	44
Nombre de pouvoirs :	03
Qui ont pris part à la délibération :	47

Vote	Présents	
Pour : 47 Contre : / Abstention : / Acte rendu exécutoire après télétransmission En Sous-Préfecture Le Et Publication Du Et Affichage Le	AGUTS	M. CESCATO
	ALGANS -LASTENS	M. SABARTHES
	APPELLE	M. POUYANNE
	BERTRE	M. PINEL Bernard
	CAMBON-Lès-LAVAU	M. VIRVES Pierre
	CAMBOUNET SUR LE SOR	M. FERNANDEZ, M. ROZÈS
	CUQ-TOULZA	M. PINEL Jean-Claude, M. HERAILH
	DOURGNE	Mme COUGNAUD
	ESCOUSSENS	M. CLÉMENT, M. BERNIS
	LACROISILLE	M. DURAND
	LAGARDIOLLE	Mme RIVALS
	LESCOUT	M. GAVALDA, M. BALAROT
	MASSAGUEL	M. ORCAN
	MAURENS-SCOPONT	M. REILHES
	MOUZENS	M. BRUNO
	PECHAUDIER	M. RIVALS
	PUYLAURENS	M. HORMIERE, M. CATALA, M. BARTHAS, Mme JEANTET Mme ROUANET
	SAINT AFFRIQUE-Lès-MONTAGNES	M. GRAND, M. PUJOL
	SAINT AVIT	M. JEAY
	SAINT GERMAIN DES PRES	M. FRÈDE
	SAINT SERNIN-Lès-LAVAU	M. BIEZUS
	SAÏX	M. ARMENGAUD, Mme ORLANDINI M. DEFOULOUNOUX, M. PERES M. PAULIN, Mme CASTAGNE
	SEMALENS	Mme VEITH, M. BRASSARD
	SOUAL	M. ALIBERT, Mme GAYRAUD
	VERDALLE	M. HERLIN, MME SEGUIER
	VIVIERS-Lès-MONTAGNES	M. VEUILLET, Mme BARBERI

Absents excusés : Mme BOURDIN (procuration à M. COUGNAUD), M. MOREAU (procuration à M. ALIBERT), Mme RIVEMALE (procuration à Mme GAYRAUD), Mme TERKI, Mme PRADES

Secrétaire de Séance : Serge GAVALDA

II - ORDRE DU JOUR ET DECISIONS PRISES

M. le Président constate que 44 conseillers communautaires sont présents. Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte et propose d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 23 février 2021. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1. DECISION DU PRESIDENT prise en vertu des pouvoirs délégués par le conseil de communauté

ACTE n° D2021_111_004

COMMANDE PUBLIQUES : Marché étude de faisabilité et préprogramme en vue de la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire sur la commune de Puylaurens

Le Président DECIDE

D'attribuer le marché concernant l'étude de faisabilité et la définition d'un programme en vue de la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire sur la commune de Puylaurens à la société THEMELIA (Albi) pour un montant de 13 365 € HT.

ACTE n° D2021_882_005

ENVIRONNEMENT : Partage d'informations géographiques entre la Communauté de Communes Sor et Agout et le SIPOM de Revel

Le Président DECIDE

D'approuver le partenariat consistant au partage d'informations géographiques entre la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout et le SIPOM de Revel

D'approuver les termes de la convention de partenariat.

2. FINANCES LOCALES : Débat D'Orientations Budgétaires (DOB)

ACTE n° 2021_712_066

FINANCES LOCALES : Débat d'orientations budgétaires

Le Président ayant exposé,

Vu l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'orientations budgétaires annexé,

Le Conseil de communauté s'est réuni le 16 mars 2021 et a débattu des orientations budgétaires suivantes :

- Le cadrage économique national
- La réforme de la taxe d'habitation
- La baisse des impôts dits de production dans le cadre du plan de relance (Loi de Finances pour 2021)
- La situation financière de la communauté de communes Sor et Agout à la fin 2020
- Les éléments de comparaisons financières et fiscales
- Le projet de budget primitif 2021

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **PREND** acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires relative à l'exercice 2021 sur la base du rapport annexé à la délibération.

3. FINANCES LOCALES : Approbation des comptes de gestion

Les comptes de gestion sont présentés.

ACTE n° 2021_714_010

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2020 – budget 502 CCSA

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2020 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget 502 s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-826 426.86 €	2 501 732,45 €
Résultat reporté (N-1)	742 676,83 €	476 272,75 €
Résultat de clôture	-83 750.03 €	2 978 005.20 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 502 CCSA
- ✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

ACTE n° 2021_714_011

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2020 – budget 509 SERVICE PETITE ENFANCE

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2020 du budget 509 SERVICE PETITE ENFANCE s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €
Résultat reporté (N-1)	0.00 €	0.00 €
Résultat de clôture	0.00 €	0.00 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 509 SERVICE PETITE ENFANCE
- ✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

ACTE n° 2021_714_012

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2020 – budget 511 ZA LA PRADE

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2020 du budget 511 ZA LA PRADE s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-535.74 €	0.00 €
Résultat reporté (N-1)	-130 886.24 €	0.00 €
Résultat de clôture	-131 421.98 €	0.00 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 511 ZA LA PRADE
- ✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

ACTE n° 2021_714_013

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2020 – budget 512 PHOTOVOLTAÏQUE

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2020 du budget 512 PHOTOVOLTAÏQUE s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	0.00 €	3 722.00 €
Résultat reporté (N-1)	-316.14 €	5 836.86 €
Résultat de clôture	-316.14 €	9 558.86 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 512 PHOTOVOLTAÏQUE
- ✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

ACTE n° 2021_714_014**FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2020 – budget 513 BAIL SEEI GRABOULAS**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2020 du budget 513 BAIL SEEI GRABOULAS s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-365.78 €	8 588.14 €
Résultat reporté (N-1)	1 040.53 €	46 849.22 €
Résultat de clôture	674.75 €	55 437.36 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 513 BAIL SEEI GRABOULAS
- ✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

ACTE n° 2021_714_015**FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2020 – budget 514 ZA GRABOULAS**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2020 du budget 514 ZA GRABOULAS s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	0.79 €	0.00 €
Résultat reporté (N-1)	-326 481.28 €	0.00 €
Résultat de clôture	-326 480.49 €	0.00 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 514 ZA GRABOULAS
- ✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

ACTE n° 2021_714_016**FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2020 – budget 515 ALSH**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2020 du budget 515 ALSH s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €
Résultat reporté (N-1)	0.00 €	0.00 €
Résultat de clôture	0.00 €	0.00 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 515 ALSH
- ✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

ACTE n° 2021_714_017**FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2020 – budget 516 MULTISERVICES**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2020 du budget 516 MULTISERVICES s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	48 752.65 €	-23 872.21 €
Résultat reporté (N-1)	-83 249.21 €	-7 527.23 €
Résultat de clôture	-34 496.56 €	-31 399.44 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 516 MULTISERVICES
- ✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

ACTE n° 2021_714_018**FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2020 – budget 517 ZA PUYLAURENS**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2020 du budget 517 ZA PUYLAURENS s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-23 304.01 €	0.00 €
Résultat reporté (N-1)	-118 624.31 €	0.00 €
Résultat de clôture	-141 928.32 €	0.00 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 517 ZA PUYLAURENS
- ✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

ACTE n° 2021_714_019

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2020 – budget 518 SPANC

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2020 du budget 518 SPANC s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	6 830.11 €	-54 366.63 €
Résultat reporté (N-1)	-6 032.70 €	124 338.13 €
Résultat de clôture	797.41 €	69 971.50 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 518 SPANC
- ✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

ACTE n° 2021_714_020

**FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2020 – budget 519 OFFICE
TOURISME**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2020 du budget 519 OFFICE TOURISME s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	0.00 €	-4 726.67 €
Résultat reporté (N-1)	0.00 €	15 981.29 €
Résultat de clôture	0.00 €	11 254.62 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 519 OFFICE TOURISME
- ✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

ACTE n° 2021_714_021

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2020 – budget 520 DMA

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2020 du budget 520 DMA s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-220 813.58 €	79 603.83 €
Résultat reporté (N-1)	269 564.66 €	470 652.56 €
Résultat de clôture	48 751.08 €	550 256.39 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 520 DMA
- ✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

ACTE n° 2021_714_022

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2020 – budget 521 MAISON DE SANTE

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2020 du budget 521 MAISON DE SANTE s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	294 978.20 €	13 450.78 €
Résultat reporté (N-1)	-262 730.78 €	22 903.36 €
Résultat de clôture	32 247.42 €	36 354.14 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 521 MAISON DE SANTE
- ✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

ACTE n° 2021_714_023

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2020 – budget 522 TRAITEMENT EAUX USEES DOMESTIQUES

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2020 du budget 522 TRAITEMENT EAUX USEES DOMESTIQUES s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-6 842.00 €	5 677.05 €
Résultat reporté (N-1)	159.00 €	14 702.90 €
Résultat de clôture	-6 683.00 €	20 379.95 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 522 TRAITEMENT EAUX USEES DOMESTIQUES
- ✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

ACTE n° 2021_714_024

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2020 – budget 523 GEMAPI

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2020 du budget 523 GEMAPI s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	0.00 €	1 519.66 €
Résultat reporté (N-1)	0.00 €	0.00 €
Résultat de clôture	0.00 €	1 519.66 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 523 GEMAPI
- ✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,

- * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
- * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

ACTE n° 2021_714_025

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte de Gestion 2020 – budget 524 ZAE BIEN ÊTRE SANTÉ

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte de Gestion 2020 du budget 524 ZAE BIEN ÊTRE SANTÉ s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-34 627.07 €	1 267.56 €
Résultat reporté (N-1)	0.00 €	-1 267.56 €
Résultat de clôture	-34 627.07 €	0.00 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion du Receveur Budget 524 ZAE BIEN ÊTRE SANTÉ
- ✓ **CONSTATE** les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

4. FINANCES LOCALES : Approbation des comptes administratifs

Les comptes administratifs sont présentés. Monsieur le Président quitte la séance lors des votes proposés par M. Michel ORCAN.

ACTE n° 2021_715_026

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2020 – budget principal 502

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Principal s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-826 426.86 €	2 501 732,45 €
Résultat reporté (N-1)	742 676,83 €	476 272,75 €
Résultat de clôture	-83 750.03 €	2 978 005.20 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2020 Budget Principal 502
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

ACTE n° 2021_715_027

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2020 – budget petite enfance 509

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget petite enfance s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €
Résultat reporté (N-1)	0.00 €	0.00 €
Résultat de clôture	0.00 €	0.00 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2020 Budget petite enfance 509
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

ACTE n° 2021_715_028

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2020 – budget Lotissement La Prade 511

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget lotissement La Prade s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-535.74 €	0.00 €
Résultat reporté (N-1)	-130 886.24 €	0.00 €
Résultat de clôture	-131 421.98 €	0.00 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2020 Budget lotissement La Prade 511
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

ACTE n° 2021_715_029

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2020 – budget Photovoltaïque 512

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Photovoltaïque s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	0.00 €	3 722.00 €
Résultat reporté (N-1)	-316.14 €	5 836.86 €
Résultat de clôture	-316.14 €	9 558.86 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2020 Budget Photovoltaïque 512
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,

- * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

ACTE n° 2021_715_030

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2020 – budget Bail SEEI Graboulas 513

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Bail SEEI Graboulas s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-365.78 €	8 588.14 €
Résultat reporté (N-1)	1 040.53 €	46 849.22 €
Résultat de clôture	674.75 €	55 437.36 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2020 Budget Bail SEEI Graboulas 513
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

ACTE n° 2021_715_031

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2020 – budget Zone d'Activités Graboulas 514

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Zone d'Activités Graboulas s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	0.79 €	0.00 €
Résultat reporté (N-1)	-326 481.28 €	0.00 €
Résultat de clôture	-326 480.49 €	0.00 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2020 Budget Zone d'Activités Graboulas 514
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

ACTE n° 2021_715_032

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2020 – budget ALSH 515

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Accueil de loisirs s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €
Résultat reporté (N-1)	0.00 €	0.00 €
Résultat de clôture	0.00 €	0.00 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2020 Budget Accueil de loisirs 515
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

ACTE n° 2021_715_033

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2020 – budget Multiservices 516

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Multiservices s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	48 752.65 €	-23 872.21 €
Résultat reporté (N-1)	-83 249.21 €	-7 527.23 €
Résultat de clôture	-34 496.56 €	-31 399.44 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2020 Budget Multiservices 516
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

ACTE n° 2021_715_034

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2020 – budget Zone d'Activités 517

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Zone d'Activités Puylaurens s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-23 304.01 €	0.00 €
Résultat reporté (N-1)	-118 624.31 €	0.00 €
Résultat de clôture	-141 928.32 €	0.00 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2020 Budget Zone d'Activités Puylaurens 517
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

ACTE n° 2021_715_035**FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2020 – budget SPANC 518**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget SPANC s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	6 830.11 €	-54 366.63 €
Résultat reporté (N-1)	-6 032.70 €	124 338.13 €
Résultat de clôture	797.41 €	69 971.50 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2020 Budget SPANC 518
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

ACTE n° 2021_715_036**FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2020 – budget Office du Tourisme 519**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Office du Tourisme s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	0.00 €	-4 726.67 €
Résultat reporté (N-1)	0.00 €	15 981.29 €
Résultat de clôture	0.00 €	11 254.62 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2020 Budget Office du Tourisme 519
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

ACTE n° 2021_715_037

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2020 – budget Déchets Ménagers 520

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Déchets Ménagers s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-220 813.58 €	79 603.83 €
Résultat reporté (N-1)	269 564.66 €	470 652.56 €
Résultat de clôture	48 751.08 €	550 256.39 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2020 Budget Déchets Ménagers 520
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

ACTE n° 2021_715_038

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2020 – budget Maison de Santé 521

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Maison de Santé s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	294 978.20 €	13 450.78 €
Résultat reporté (N-1)	-262 730.78 €	22 903.36 €
Résultat de clôture	32 247.42 €	36 354.14 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2020 Budget Maison de Santé 521
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

ACTE n° 2021_715_039

FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2020 – budget Traitement eaux usées domestiques Graboulas 522

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Traitement eaux usées domestiques Graboulas s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-6 842.00 €	5 677.05 €
Résultat reporté (N-1)	159.00 €	14 702.90 €
Résultat de clôture	-6 683.00 €	20 379.95 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2020 Budget Traitement eaux usées domestiques Graboulas 522
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

ACTE n° 2021_715_040**FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2020 – budget GEMAPI 523**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget GEMAPI s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	0.00 €	1 519.66 €
Résultat reporté (N-1)	0.00 €	0.00 €
Résultat de clôture	0.00 €	1 519.66 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2020 Budget GEMAPI 523
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

ACTE n° 2021_715_041**FINANCES LOCALES : Approbation du Compte Administratif 2020 – budget Zone d'Activités Bien être et Santé 524**

Monsieur le Président ayant exposé,

Le Compte Administratif 2020 de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout Budget Zone d'Activités Bien être et Santé s'établit à :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-34 627.07 €	1 267.56 €
Résultat reporté (N-1)	0.00 €	-1 267.56 €
Résultat de clôture	-34 627.07 €	0.00 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Monsieur le Président, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote proposé par Monsieur ORCAN Michel, conseiller communautaire,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2020 Budget Zone d'Activités Bien être et Santé 524
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives :
 - * aux reports à nouveaux,
 - * aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- DÉCLARE les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

5. FINANCES LOCALES : Affectation des résultats

ACTE n° 2021_715_042

FINANCES LOCALES : Budget Principal 502 - affectation du résultat 2020

Monsieur le Président ayant exposé,

Les résultats de fonctionnement sont en priorité affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, ainsi il est proposé l'affectation suivante :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-826 426.86 €	2 501 732.45 €
Résultat reporté (N-1)	742 676.83 €	476 272.75 €
Résultat de clôture	-83 750.03 €	2 978 005.20 €
Reste à réaliser (D)	1 221 608.00 €	
Reste à réaliser (R)	889 676.00 €	
Besoin de financement	-415 682.03 €	
Affectation au 1068	415 682.03 €	
Report au 001 budget N+1	-83 750.03 €	
Report au 002 budget N+1		2 562 323.17 €

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'affectation du résultat 2020 tel que présentée.

ACTE n° 2021_715_043

FINANCES LOCALES : Budget Lotissement La Prade 511 - affectation du résultat 2020

Monsieur le Président ayant exposé,

Les résultats de fonctionnement sont en priorité affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, ainsi il est proposé l'affectation suivante :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-535.74 €	0.00 €
Résultat reporté (N-1)	-130 886.24 €	0.00 €
Résultat de clôture	-131 421.98 €	0.00 €
Reste à réaliser (D)		
Reste à réaliser (R)		
Besoin de financement		
Affectation au 1068		
Report au 001 budget N+1	-131 421.98 €	
Report au 002 budget N+1		0.00 €

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'affectation du résultat 2020 tel que présentée.

ACTE n° 2021_715_044

FINANCES LOCALES : Budget Photovoltaïque 512 - affectation du résultat 2020

Monsieur le Président ayant exposé,

Les résultats de fonctionnement sont en priorité affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, ainsi il est proposé l'affectation suivante :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	0.00 €	3 722.00 €
Résultat reporté (N-1)	-316.14 €	5 836.86 €
Résultat de clôture	-316.14 €	9 558.86 €
Reste à réaliser (D)		
Reste à réaliser (R)		
Besoin de financement		
Affectation au 1068	316.14	
Report au 001 budget N+1	-316.14 €	
Report au 002 budget N+1		9 242.72 €

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'affectation du résultat 2020 tel que présentée.

ACTE n° 2021_715_045

FINANCES LOCALES : Budget Bail SEEI Graboulas 513 - affectation du résultat 2020

Monsieur le Président ayant exposé,

Les résultats de fonctionnement sont en priorité affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, ainsi il est proposé l'affectation suivante :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-365.78 €	8 588.14 €
Résultat reporté (N-1)	1 040.53 €	46 849.22 €
Résultat de clôture	674.75 €	55 437.36 €
Reste à réaliser (D)		
Reste à réaliser (R)		
Besoin de financement		
Affectation au 1068		
Report au 001 budget N+1	674.75 €	
Report au 002 budget N+1		55 437.36 €

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'affectation du résultat 2020 tel que présentée.

ACTE n° 2021_715_046

FINANCES LOCALES : Budget Zone Activités Graboulas 514 - affectation du résultat 2020

Monsieur le Président ayant exposé,

Les résultats de fonctionnement sont en priorité affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, ainsi il est proposé l'affectation suivante :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	0.79 €	0.00 €
Résultat reporté (N-1)	-326 481.28 €	0.00 €
Résultat de clôture	-326 480.49 €	0.00 €
Reste à réaliser (D)		
Reste à réaliser (R)		
Besoin de financement		
Affectation au 1068		
Report au 001 budget N+1	-326 480.49 €	
Report au 002 budget N+1		0.00 €

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'affectation du résultat 2020 tel que présentée.

Monsieur le Président ayant exposé,

Les résultats de fonctionnement sont en priorité affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, ainsi il est proposé l'affectation suivante :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	48 752.65 €	-23 872.21 €
Résultat reporté (N-1)	-83 249.21 €	-7 527.23 €
Résultat de clôture	-34 496.56 €	-31 399.44 €
Reste à réaliser (D)		
Reste à réaliser (R)		
Besoin de financement		
Affectation au 1068		
Report au 001 budget N+1	-34 496.56 €	
Report au 002 budget N+1		-31 399.44 €

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'affectation du résultat 2020 tel que présentée.

Monsieur le Président ayant exposé,

Les résultats de fonctionnement sont en priorité affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, ainsi il est proposé l'affectation suivante :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-23 304.01 €	0.00 €
Résultat reporté (N-1)	-118 624.31 €	0.00 €
Résultat de clôture	-141 928,32 €	0.00 €
Reste à réaliser (D)		
Reste à réaliser (R)		
Besoin de financement	-141 928.32 €	
Affectation au 1068		
Report au 001 budget N+1	-141 928.32 €	
Report au 002 budget N+1		0.00 €

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'affectation du résultat 2020 tel que présentée.

ACTE n° 2021_715_049

FINANCES LOCALES : Budget SPANC 518 - affectation du résultat 2020

Monsieur le Président ayant exposé,

Les résultats de fonctionnement sont en priorité affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, ainsi il est proposé l'affectation suivante :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	6 830.11 €	-54 366.63 €
Résultat reporté (N-1)	-6 032.70 €	124 338.13 €
Résultat de clôture	797.41 €	69 971.50 €
Reste à réaliser (D)		
Reste à réaliser (R)		
Besoin de financement		
Affectation au 1068		
Report au 001 budget N+1	797.41 €	
Report au 002 budget N+1		69 971.50 €

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'affectation du résultat 2020 tel que présentée.

ACTE n° 2021_715_050

FINANCES LOCALES : Budget Office du tourisme 519 - affectation du résultat 2020

Monsieur le Président ayant exposé,

Les résultats de fonctionnement sont en priorité affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, ainsi il est proposé l'affectation suivante :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	0.00 €	-4 726.67 €
Résultat reporté (N-1)	0.00 €	15 981.29 €
Résultat de clôture	0.00 €	11 254,62 €
Reste à réaliser (D)		
Reste à réaliser (R)		
Besoin de financement		
Affectation au 1068		
Report au 001 budget N+1	0.00 €	
Report au 002 budget N+1		11 254.62 €

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'affectation du résultat 2020 tel que présentée.

ACTE n° 2021_715_051

FINANCES LOCALES : Budget Déchets Ménagers 520 - affectation du résultat 2020

Monsieur le Président ayant exposé,

Les résultats de fonctionnement sont en priorité affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, ainsi il est proposé l'affectation suivante :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-220 813,58 €	79 603,83 €
Résultat reporté (N-1)	269 564,66 €	470 652,56 €
Résultat de clôture	48 751,08 €	550 256,39 €
Reste à réaliser (D)	20 000 €	
Reste à réaliser (R)	0,00 €	
Besoin de financement		
Affectation au 1068		
Report au 001 budget N+1	48 751,08 €	
Report au 002 budget N+1		550 256,39 €

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'affectation du résultat 2020 tel que présentée.

ACTE n° 2021_715_052

FINANCES LOCALES : Budget Maison de Santé 521 - affectation du résultat 2020

Monsieur le Président ayant exposé,

Les résultats de fonctionnement sont en priorité affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, ainsi il est proposé l'affectation suivante :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	294 978,20 €	13 450,78 €
Résultat reporté (N-1)	-262 730,78 €	22 903,36 €
Résultat de clôture	32 247,42 €	36 354,14 €
Reste à réaliser (D)		
Reste à réaliser (R)		
Besoin de financement		
Affectation au 1068		
Report au 001 budget N+1	32 247,42 €	
Report au 002 budget N+1		36 354,14 €

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'affectation du résultat 2020 tel que présentée.

ACTE n° 2021_715_053**FINANCES LOCALES : Budget Traitement eaux usées domestiques Graboulas 522 - affectation du résultat 2020**

Monsieur le Président ayant exposé,

Les résultats de fonctionnement sont en priorité affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, ainsi il est proposé l'affectation suivante :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-6 842.00 €	5 677.05 €
Résultat reporté (N-1)	159.00 €	14 702.90 €
Résultat de clôture	-6 683.00 €	20 379.95 €
Reste à réaliser (D)		
Reste à réaliser (R)		
Besoin de financement	-6 683.00 €	
Affectation au 1068	6 683.00 €	
Report au 001 budget N+1	-6 683.00 €	
Report au 002 budget N+1		13 696.95 €

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'affectation du résultat 2020 tel que présentée.

ACTE n° 2021_715_054**FINANCES LOCALES : Budget GEMAPI 523 - affectation du résultat 2020**

Monsieur le Président ayant exposé,

Les résultats de fonctionnement sont en priorité affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, ainsi il est proposé l'affectation suivante :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	0.00 €	1 519.66 €
Résultat reporté (N-1)	0.00 €	0.00 €
Résultat de clôture	0.00 €	1 519.66 €
Reste à réaliser (D)		
Reste à réaliser (R)		
Besoin de financement		
Affectation au 1068		
Report au 001 budget N+1	0.00 €	
Report au 002 budget N+1		1 519.66 €

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'affectation du résultat 2020 tel que présentée.

ACTE n° 2021_715_055**FINANCES LOCALES : Budget Zone d'activités Bien être et santé 524 - affectation du résultat 2020**

Monsieur le Président ayant exposé,

Les résultats de fonctionnement sont en priorité affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, ainsi il est proposé l'affectation suivante :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-34 627.07 €	1 267.56 €
Résultat reporté (N-1)	0.00 €	- 1 267.56 €
Résultat de clôture	-34 627.07 €	0.00 €
Reste à réaliser (D)		
Reste à réaliser (R)		
Besoin de financement		
Affectation au 1068		
Report au 001 budget N+1	-34 627.07 €	
Report au 002 budget N+1		0.00 €

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'affectation du résultat 2020 tel que présentée.

6. ECONOMIE : Prolongation du Fonds L'OCCAL**ACTE n° 2021_741_056****ECONOMIE : Prolongation du dispositif Fonds L'OCCAL**

Le Président ayant exposé,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 29 Mai 2020 n° CP/2020-Mai/09.12 instituant L'OCCAL et approuvant les dispositions de la convention de partenariat du Fonds L'OCCAL

Vu la décision du Président n°2020_753_015 en date du 23 Juin 2020 qui approuve et signe la convention de partenariat entre la Région Occitanie, le Département du Tarn et les établissements publics de coopération intercommunal du Tarn créant le fonds régional L'OCCAL,

Vu la délibération n°2020_741_148 en date du 24 novembre 2020 qui approuve la participation financière de la CCSA au 3ème volet L'OCCAL concernant les loyers,

Vu la délibération n°2020_741_149 en date du 24 novembre 2020 qui approuve l'élargissement des critères d'éligibilité au volet 2 du dispositif L'OCCAL,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 12 Février 2021 n° CP/2021-FEV/14 approuvant les dispositions de l'avenant bilatéral n°1 entre la Région Occitanie et la Communauté de communes

Considérant que le Fonds L'OCCAL est un dispositif d'aide d'urgence mis en place par la Région et les intercommunalités partenaires afin d'accompagner la relance du commerce et de l'artisanat de proximité ainsi que du tourisme via des avances de trésorerie et des subventions pour de l'investissement sanitaire et matériel.

La convention initiale est rentrée en application dès le mois de Juin 2020 et était prévue jusqu'en Janvier 2021 intégrant une participation de la Communauté de Communes Sor et Agout de 40 000,00 € soit 1,70 €/habitant.

La région nous sollicite pour approuver le prolongement de la convention pour une durée minimum de 2 mois (01/02/2021 au 31/03/2021) intégrant un abondement financier supplémentaire de la Communauté de Communes de 1,00 €/habitant.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la prolongation jusqu'au 31 mars 2021 de la convention avec la Région concernant le Fonds L'OCCAL
- AUTORISE le Président à signer l'avenant bilatéral n°1 entre la Région Occitanie et la Communauté de Communes
- AUTORISE le Président à signer tout document ayant trait à l'affaire et permettant la mise en œuvre du dispositif
- INDIQUE que les crédits sont inscrits au budget 2021.

7. ECONOMIE : Compléments à la délibération n°2020_741_150 en date du 24 novembre 2020

ACTE n° 2021_741_057

ECONOMIE : Complément à la délibération n°2020_741_150 concernant la participation financière de l'intercommunalité au dispositif du Fonds de solidarité territorialisé

Le Président ayant exposé,

Vu l'article L1511-3 du CGCT « les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles »,

Vu l'ordonnance n° 2020-317 du 25 mars 2020 portant création d'un fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation ;

Vu le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 modifié relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation, notamment ses articles 4-1 et 5 ;

Vu la délibération n°2020_741_150 en date du 24 novembre 2020 qui approuve la participation financière de la CCSA au Fonds de solidarité territorialisé,

Considérant la demande des services de l'Etat, de compléter la délibération initiale en précisant le montant de l'aide de la CCSA qui est de 500,00 € par entreprise. Ce montant est le montant minimal prévu par la convention tripartite CCSA-Région-Etat déjà signée par la CCSA et la Préfecture, en cours de signature par la Région.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- SPÉCIFIE que le montant de l'aide de la CCSA au Fonds de solidarité territorialisé est de 500,00 € par entreprise,
- INDIQUE que les crédits sont inscrits au budget 2021.

8. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Partenariat institutionnel avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Tarn

ACTE n° 2021_841_058

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Convention de partenariat entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn et la Communauté de Communes Sor et Agout

Le Président ayant exposé,

La compétence économique est une compétence obligatoire des communautés de communes. Elles œuvrent pour le développement économique de leur territoire et l'emploi ; Elles sont au cœur des questions d'aménagement.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn conduit des actions en matière économique pour le développement de l'artisanat, création, adaptation des entreprises à l'environnement réglementaire, développement, formation.

La convergence d'objectifs des deux parties les conduit à formaliser un partenariat.

Le projet de convention présenté a pour objet d'instituer un partenariat entre la Communauté de Communes Sor et Agout et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn, pour renforcer les relations entre ces deux organismes, apporter un service de proximité aux entreprises de ce territoire et ainsi contribuer à son développement économique,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de partenariat entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn et la Communauté de Communes Sor et Agout,
- AUTORISE le Président à signer la convention tel qu'annexée à la présente.

9. DOMAINE ET PATRIMOINE : Modification délibération n°2020_321_160, Vente ZAE Pièce Grande_Entreprise LABORATOIRES DERMOSUN

ACTE n° 2021_321_059

DOMAINE ET PATRIMOINE : Modification délibération n°2020_321_160, Vente ZAE Pièce Grande_Entreprise LABORATOIRES DERMOSUN

Le Président ayant exposé,

Vu la délibération n°2020_321_160 autorisant le Président à signer l'acte de vente à l'entreprise LABORATOIRES DERMOSUN,

Considérant que notre notaire nous a informé d'une division parcellaire en cours sur le lot 12 réalisée en 2011 à la demande de la commune de Puylaurens.

Il convient de modifier notre délibération initiale :

- Modification de la désignation du lot 12 qui est en réalité le lot 22
- Modification de la contenance du lot : 3 542 m² au lieu de 3 973 m²
- Modification du prix du lot : 19 192,60 € H.T au lieu de 21 528,00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les modifications à apporter à la délibération n°2020_321_160 afin de tenir compte de la division parcellaire engagée par la mairie de Puylaurens, à savoir
 - Modification de la désignation du lot 12 qui est en réalité le lot 22
 - Modification de la contenance du lot : 3 542 m² au lieu de 3 973 m²
 - Modification du prix du lot : 19 192,60 € H.T au lieu de 21 528,00 €
- PRECISE que les autres termes de la délibération n°2020_321_160 restent inchangés,
- AUTORISE le Président à signer tout acte ayant trait à l'affaire,

10. DOMAINE ET PATRIMOINE : Vente ZAE Pièce Grande_ Lot n°23_ Commune de Puylaurens

ACTE n° 2021_321_060

DOMAINE ET PATRIMOINE : Vente ZAE Pièce Grande_ Lot n°23_ Commune de Puylaurens

Le Président ayant exposé,

Considérant le besoin foncier de la commune de Puylaurens d'élargir le chemin rural 150,

Vu l'acte authentique contenant le dépôt de pièces du 23 septembre 2011 concernant le lotissement « Pièce Grande » situé à Puylaurens, et ses annexes

Vu l'avis favorable du Bureau de la communauté de communes Sor et Agout en date du Mardi 3 Mars 2021,

Monsieur le Président demande au conseil de communauté de se prononcer sur la vente de ce lot :

- Précise que l'acte de vente concerne la parcelle cadastrée section I numéro 2416, qui constitue le lot n°23 de la Zone d'Activités « Pièce Grande » à PUYLAURENS, appartenant à la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout, d'une superficie de 431 m²,
- Précise que la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout fixe un prix de vente de 2 335,40 € H.T auquel s'ajoute, à la charge de l'acquéreur, le montant de la T.V.A en vigueur applicable au prix de vente,
- Précise que ladite vente est consentie à la commune de Puylaurens représentée par Monsieur Le Maire Jean-Louis HORMIERE,
- Précise que l'acte de vente sera établi en la forme notariale, et que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer tout acte ayant trait à l'affaire.

11. **DOMAINE ET PATRIMOINE : Vente ZAE Pièce Grande_ Lot n°14_ SCI FOURNIÉ**

ACTE n° 2021_321_061

DOMAINE ET PATRIMOINE : Vente ZAE Pièce Grande_ Lot n°14_ SCI FOURNIÉ

Le Président ayant exposé,

Considérant le besoin foncier de la société « SCI FOURNIÉ » afin de construire :

- Un bâtiment de 850 m² pour poursuivre le développement de la SARL FOURNIÉ BOIS (*charpente et couverture bois, scierie*), représentée par Monsieur Guy FOURNIÉ,
- Deux bâtiments de 200 m² chacun pour les louer à des entreprises ayant des activités complémentaires dans un second temps

Considérant son intérêt pour le foncier aménagé par la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout sur la Zone d'Activités Économique « Pièce Grande » notamment le lot n° 14 d'une superficie de 10 206 m²,

Vu l'avis favorable du comité d'attribution du Mardi 23 Février 2021,

Vu l'avis favorable du Bureau de la communauté de communes Sor et Agout en date du Mardi 3 Mars 2021,

Monsieur le Président demande au conseil de communauté de se prononcer sur la vente de ce lot :

- Précise que l'acte de vente concerne la parcelle cadastrée section I numéro 2376, qui constitue le lot n°14 de la Zone d'Activités « Pièce Grande » à PUYLAURENS, appartenant à la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout, d'une superficie de 10 206 m²,
- Précise que la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout fixe un prix de vente de 97 310 € H.T auquel s'ajoute, à la charge de l'acquéreur, le montant de la T.V.A en vigueur applicable au prix de vente,
- Précise que ladite vente est consentie à l'entreprise « SCI FOURNIÉ », représentée par Monsieur Guy FOURNIÉ, afin de permettre le développement de la SARL FOURNIÉ BOIS
- Précise que l'acte de vente sera établi en la forme notariale, et que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer tout acte ayant trait à l'affaire.

12. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Compétence mobilité

ACTE n° 2021_841_062

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Compétence Mobilité

Le Président ayant exposé,

Les évolutions juridiques issues de la loi n°2019-1428 d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 qui introduit l'exercice effectif de la compétence « organisation de la mobilité » et notamment l'article 8 de cette loi LOM, précise que les communautés de communes qui ne sont pas compétentes en matière d'organisation de la mobilité peuvent solliciter ce transfert par délibération jusqu'au 31 mars 2021.

Ce délai était initialement prévu jusqu'au 31 décembre 2020 mais l'article 9 de l'ordonnance visé en référence a prolongé ce délai jusqu'au 31 mars prochain.

À défaut, si la communauté de communes ne se voit pas transférer la compétence « mobilité », cette compétence reviendra à la région à compter du 1er juillet 2021, qui pourra ensuite décider de déléguer, par convention selon l'article L. 1231-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), tout ou partie de la compétence à une collectivité territoriale relevant d'une autre catégorie ou à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, conformément à l'article L. 1111-8 du CGCT.

Selon l'article L. 1231-1-1 du code des transports, une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) est compétente pour organiser, dans son ressort territorial :

- Des services réguliers de transport public de personnes, urbains ou non urbains ;
- Des services à la demande de transport public de personnes ;
- Des services de transport scolaire (articles L. 3111-7 et L. 3111-8 du code des transports) ;
- Des services relatifs aux mobilités actives (ou contribution à leur développement) ;
- Des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur (ou contribution à leur développement) ;
- Des services de mobilité solidaire.

La LOM impose aux AOM de définir une politique de mobilité adaptée à leur territoire et d'en assurer le suivi et l'évaluation.

Cette compétence « mobilité » est globale, la communauté de communes souhaitant la prendre sera donc compétente pour l'ensemble des services de transport et de mobilité et n'est plus sécable c'est-à-dire qu'elle ne pourra pas être partagée entre plusieurs autorités organisatrices de premier rang.

La compétence « organisation de la mobilité » est une compétence facultative des communautés de communes, son transfert s'opère selon les modalités de droit commun prévues à l'article L. 5211-17 du CGCT renvoyant à l'article L. 5211-5 du même code.

Ainsi, avant le 31 mars 2021, le conseil communautaire de la communauté de communes doit approuver le transfert de la compétence « organisation de la mobilité » et notifie cette délibération au maire de chaque commune membre.

Ensuite, les conseils municipaux des communes membres ont trois mois pour accepter, par délibération, le transfert. À défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Toutefois, pour que le transfert soit effectif, il doit recueillir l'accord des deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale de la communauté de communes ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population totale de la communauté de communes. Le cas échéant, l'avis de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale de la communauté de communes, est également requis.

Enfin, lorsque la majorité qualifiée est atteinte, le transfert de la compétence est prononcé par arrêté préfectoral et prend effet au plus tard au 1er juillet 2021.

Par ailleurs il faut rappeler que la LOM ne remet nullement en cause les possibilités d'action des communes et des intercommunalités en matière d'aménagement de pistes cyclables, de voies douces, d'aires de covoiturage ou encore d'organisation de services publics de location de bicyclettes, qui relèvent des compétences de gestion de voiries, d'environnement, de logement ou de cadre de vie.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix exprimées (4 abstentions de la commune de Soual),

- DECIDE de s'opposer au transfert de la compétence « organisation de la mobilité »
- PREND ACTE qu'à compter du 1er juillet 2021, la Région Occitanie devient autorité organisatrice de la mobilité sur le territoire de l'EPCI et est compétente dans les domaines visés à l'article L .1231-1-1 du code des transports.
- APPROUVE et SOLLICITE le principe d'accompagnement durable proposé par la Région Occitanie pour développer les solutions de mobilité et la possibilité, le cas échéant, de proposer des délégations de compétences ainsi qu'un accompagnement à l'ingénierie.
- DEMANDE à la région Occitanie à être membre du comité des partenaires pour renforcer le dialogue et la concertation et à être étroitement associé à la définition des bassins de mobilité et au contrat opérationnel de mobilité.
- CHARGE M. le Président à notifier cette délibération à Mme la Présidente de la Région Occitanie.
- HABILITE M. le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous documents se rapportant à cette décision.

13. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Association pour le développement par la formation des projets, acteurs et territoires

ACTE n° 2021_841_063

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Convention d'adhésion avec l'ADEFPAT

Le Président ayant exposé,

Compte tenu des compétences développées par l'Adefpat et du soutien institutionnel apporté à cette association, la Communauté de Communes souhaite en faire un partenaire privilégié afin de pouvoir mobiliser ses moyens pour accompagner, par la formation-développement, des porteurs de projet, individuels ou collectifs, situés sur leur territoire d'intervention. Il souhaite également bénéficier des autres services de l'Adefpat et des ressources de son réseau,

Le projet de convention présenté a pour objet de définir les conditions de partenariat et d'adhésion,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le projet d'adhésion avec l'ADEFPAT,
- AUTORISE le Président à signer la convention tel qu'annexée à la présente.

14. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Petites villes de demain

ACTE n° 2021_841_064

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Convention d'adhésion Petites Villes de Demain

Le Président ayant exposé,

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 2000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Le programme est conçu pour soutenir 1 000 communes et intercommunalités sur six ans (2020-2026).

Pour bien articuler Petites villes de demain avec les initiatives déjà lancées dans différentes régions et départements, les modalités de sélection des villes sont adaptées par région. Les candidatures sont recueillies par les préfets de département et les bénéficiaires désignés par le préfet. Les Petites villes de demain retenues peuvent bénéficier des crédits de la relance pour le financement de leurs projets qui contribueront aux trois priorités du plan que sont l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

Le programme s'organise autour de 3 piliers :

- **Le soutien en ingénierie** pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par la mobilisation des acteurs de l'ingénierie dans chaque territoire, le renforcement des équipes (par exemple avec une subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75% et une aide au recrutement de ce chef de projet dédié au projet de territoire), ou encore l'apport d'expertise grâce au financement d'études et de diagnostics, tant sur le plan stratégique que pour des missions d'AMO sur des actions opérationnelles (par exemple, projet de réhabilitation de friche en centre-ville).

- **L'accès à un réseau, grâce au Club Petites villes de demain, pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme.** Ce Club des Petites villes de demain est en phase de co-construction au premier semestre 2021 avec les collectivités du programme. Pour suivre l'actualité : (ajouter lien vers la section Actu)
- **Des financements sur des mesures thématiques ciblées mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions** à mettre en place permettant ainsi à l'Etat et à ses partenaires d'apporter une réponse précise à chaque besoin spécifique.

Le projet de convention d'adhésion Petites villes de demain a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain.

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT (opération de revitalisation de territoire) qui vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

Le projet de convention présenté a pour objet de définir les conditions d'adhésion au programme Petites Villes de Demain entre la commune de Puylaurens, La CCSA, l'Etat et la Région,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le projet d'adhésion au programme Petites Villes de Demain,
- AUTORISE le Président à signer la convention tel qu'annexée à la présente.

15. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE : Petites villes de demain

ACTE n° 20201_534_065

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Désignation des délégués représentant la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout au sein du comité syndical de l'aéroport CASTRES MAZAMET

Le Président expose,

Vu la délibération n°2020_575_012B en date du 03 mars 2020 par laquelle il est décidé une modification statutaire intégrant aux statuts de la CCSA, la compétence facultative « Aéroport Castres-Mazamet »,

Vu l'arrêté préfectoral portant extension des compétences de la CCSA en date du 30 septembre 2020,

Vu la délibération du 16 décembre 2020 du comité syndical de l'aéroport de Castres-Mazamet, approuvant la modification statutaire afin d'intégrer la CCSA à ses membres,

Conformément aux statuts du Syndicat mixte, la Communauté de Communes Sor et Agout est représentée dans ce syndicat par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Considérant que l'élection des délégués doit avoir lieu à bulletin secret à la majorité absolue et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants,

Vu la délibération n°2020_534_105 en date du 28 juillet 2020 par laquelle le conseil de communauté à l'unanimité décide de déroger à la règle de la désignation au scrutin secret,

Vu les résultats du scrutin,

Le conseil de communauté,

- **DESIGNE** en tant que représentants de la communauté de communes Sor et Agout au sein du comité syndical mixte AEROPORT CASTRES MAZAMET, les conseillers communautaires suivants:

DELEGUE TITULAIRE Syndicat Mixte Aéroport	DELEGUE SUPPLÉANT Syndicat Mixte Aéroport
1- Alain VEUILLET	1- Marie-Rose SEGUIER

16. *Questions diverses*

Précisions sur les modalités de participation de la CCSA au projet autoroutier

Séance levée à 20h40.